

## **Groupe de Travail « Biotechnologie » (GT BIOT)**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

### ■ **Rôle et missions**

Instance scientifique consultative, le groupe de travail (GT) « Biotechnologie », nommé pour un mandat de trois ans, est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les domaines d'expertise confiés au GT « Biotechnologie » par l'Anses sont les suivants :

- l'évaluation des risques sanitaires des organismes génétiquement modifiés (OGM) destinés à l'alimentation humaine et animale et des denrées alimentaires et aliments pour animaux contenant des OGM ou produits à partir de tels organismes ;
- l'évaluation des risques sanitaires et de l'intérêt des enzymes alimentaires destinées à la consommation humaine ;
- tout sujet de portée générale en lien avec les risques sanitaires de ces produits.

La majeure partie des travaux s'inscrit dans un cadre réglementaire.

Le GT se différencie d'un comité d'experts spécialisé (CES) par son périmètre de compétences, plus technique et plus ciblé. Il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux au CES « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK), auquel il est rattaché. Les conclusions des travaux adoptées par le GT « Biotechnologie » constituent la base des avis rendus par l'Agence.

### ■ **Composition et fonctionnement**

Le GT « Biotechnologie » sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un président et un à deux vice-présidents, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique dans le domaine des biotechnologies.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du groupe de travail « Biotechnologie » ».

Le GT se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2018. Au cours de ces réunions plénières, les experts seront invités à confronter leurs points de vue afin d'aboutir à une expertise collective des dossiers. Les experts contribueront également à l'expertise par la rédaction de rapports et la relecture critique de documents.